



2018 : B

NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRES : Directions de l'éducation
Secrétaires-trésorières et secrétaires-trésoriers des
administrations scolaires

EXPÉDITEURS : Andrew Davis
Sous-ministre adjoint
Division des relations de travail et du financement en
matière d'éducation

Shirley Kendrick
Sous-ministre adjointe
Direction du soutien aux élèves et des services régionaux

Martyn Beckett
Sous-ministre adjoint
Division du rendement des élèves

Joshua Paul
Sous-ministre adjoint
Division du soutien aux immobilisations et aux affaires

DATE : Le **octobre 2018**

OBJET : **Modifications apportées en cours d'année au
Règlement de l'Ontario 357/06 et aux règlements sur
le financement de l'éducation pour les années
scolaires 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019**

La présente note de service vise à vous informer des modifications apportées en cours d'année aux règlements sur le financement de l'éducation par la lieutenant-gouverneure en conseil. Ces modifications touchent les règlements sur les Subventions pour les besoins des élèves (SBE) pour les années scolaires 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019 (Règl. de l'Ont. 215/16, Règl. de l'Ont. 252/17 et Règl. de l'Ont. 284/18). Le Règlement de l'Ontario 357/06 (Allocations des membres des conseils scolaires) a aussi été modifié, mais par la ministre de l'Éducation.

Voici ces modifications :

- Ajustement des SBE de 2018-2019, tel qu'annoncé le 24 août 2018 dans la note de service 2018 : B14;
- Ajustement des allocations des conseillères et conseillers scolaires pour le mandat commençant le 1^{er} décembre 2018;
- Droits pour les projets d'immobilisations, comme les projets d'immobilisations et de biens-fonds prioritaires, de remplacement de carrefours communautaires, de garde d'enfants et d'aménagement de centres pour l'enfant et la famille ON y va (2017-2018);
- Ajustement de la somme différenciée liée aux besoins en matière d'éducation de l'enfance en difficulté (2016-2017).

Comme chaque année, des changements de nature technique et autre doivent aussi être apportés à certains règlements existants (Règl. de l'Ont. 284/18, Règl. de l'Ont. 252/17 et Règl. de l'Ont. 215/16) pour clarifier la politique en vigueur et actualiser l'information fournie par les conseils scolaires.

Modifications apportées aux règlements sur les SBE de 2018-2019 (tel qu'annoncé)

- Les repères de l'Allocation au titre du volet Éducation de l'enfance en difficulté fondée sur l'effectif ont été majorés.
- Le montant maximal remboursable au titre de l'Allocation au titre du volet Incidence spéciale passe à 27 405 \$.
- Le repère du Programme d'insertion professionnelle du nouveau personnel enseignant s'élève maintenant à 1 296,07 \$.
- Pour ce qui est de l'Allocation au titre du volet Conseillères et conseillers scolaires, le montant de base pour les conseillères et conseillers scolaires de district demeure inchangé (5 900 \$).
- Le repère de la somme liée aux cadres supérieurs passe à 167 912,27 \$, ce qui annule la majoration de la rémunération des cadres pour 2018-2019. Ce nouveau repère est aussi utilisé dans le calcul d'autres subventions.
- La stratégie de gestion de la trésorerie s'appliquera désormais aussi aux soldes de produits d'aliénation.

Ajustement des allocations des conseillères et conseillers scolaires

Les changements apportés au Règlement de l'Ontario 357/06 (Allocations des membres des conseils scolaires), pris en application de la *Loi sur l'éducation*, instaurent les nouvelles allocations des conseillères et conseillers scolaires annoncées dans la note de service B du 24 août 2018 pour le mandat commençant le 1^{er} décembre 2018. Le plafond de 5 900 \$ est maintenu pour le montant de base pouvant être versé aux conseillères et conseillers scolaires de district. De plus, les allocations indiquées dans la note de service SB sur l'article 68 pour l'année scolaire 2018-2019 ne seront pas versées aux conseillères et conseillers membres d'administrations scolaires en milieu hospitalier créées en vertu de l'article 68 de la *Loi sur l'éducation*.

Modifications apportées aux règlements sur les SBE de 2017-2018

Les articles 58, 59, 60.1 et 62 ont été actualisés à la lumière du financement des immobilisations approuvé précédemment. Les modifications tiennent donc compte des approbations de financement antérieures et permettront aux conseils scolaires de commencer la planification des projets d'immobilisations approuvés, y compris la construction ou l'achat d'écoles, la construction d'annexes, les travaux importants de rénovation d'écoles existantes ainsi que l'achat de terrains.

Modifications apportées aux règlements sur les SBE de 2016-2017

Le tableau 3 (« Somme différenciée liée aux besoins en matière d'éducation de l'enfance en difficulté ») a été modifié en fonction des effectifs définitifs déclarés pour l'année scolaire 2016-2017.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec les personnes suivantes :

Sujet	Personne-ressource	Téléphone et courriel
Financement du fonctionnement	Paul Duffy	416 325-2035 paul.duffy@ontario.ca
Responsabilité financière et production de rapports	Med Ahmadoun	416 326-0201 med.ahmadoun@ontario.ca
Éducation de l'enfance en difficulté	Claudine Munroe	416 325-2889 claudine.munroe@ontario.ca
Structure décisionnelle	Jonathan Lear	416 326-6684 jonathan.lear@ontario.ca
Rémunération des cadres	Cheri Hayward	416 327-7503 cheri.hayward@ontario.ca
Politiques d'immobilisations	Colleen Hogan	416 325-1705 colleen.hogan@ontario.ca
Programmes d'immobilisations	Paul Bloye	416 325-8589 paul.bloye@ontario.ca

Original signé par

Andrew Davis
Sous-ministre adjoint
Division des relations de travail et du financement en matière d'éducation

Original signé par

Shirley Kendrick
Sous-ministre adjointe
Direction du soutien aux élèves et des services régionaux

Original signé par

Martyn Beckett
Sous-ministre adjoint
Division du rendement des élèves

Original signé par

Joshua Paul
Sous-ministre adjoint
Division du soutien aux immobilisations et aux affaires

c. c. Administratrices et administrateurs des affaires scolaires